

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 24 mai 2016

**N°78/05/2016 : MODIFICATION DES TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL DE LA
GRILLE TARIFAIRES DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2016-2017**

L'an deux mille seize, le mardi 24 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 mai 2016.

Etaient présents : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLON

Pouvoirs : 12

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Aurore KOTHE, Alain CRIVELLA à Véronique LAGARRIGUE, Annie GUILLOT à Jean-François GARRIGUES, Jean GARROCQ à Philippe FRANCOIS, Angèle LOUCHART à Christian PEREZ, Colette HARLE à Jean TEKPRI, Jean Luc BUDDIA à Danielle AMOUROUX, Anne ALASSANE à Béatrice KOHLER, Laura NICOLAS à Robert INFANTI, José GONZALEZ à Valérie RABAULT, Carole DUNET-SCHUMANN à Arnaud GUITARD, Pauline BLANC à Gaël TABARLY

Madame Aurore KOTHE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu les délibérations n°243 et 245 du 16 décembre 2015 portant adoption du Budget Primitif de 2016 ;

Vu la délibération n°250 du 16 décembre 2015 portant approbation du catalogue des tarifs communaux pour 2016, et notamment les tarifs de restauration scolaire ;

Dans un souci de plus grande lisibilité et de simplification des démarches administratives des familles, il est proposé d'harmoniser l'ensemble des grilles tarifaires fixées pour les services communaux et communautaires.

C'est pourquoi, il vous est proposé de revoir la grille tarifaire de la restauration scolaire avec une modification des tranches supérieures de quotient familial comme suit :

Pour rappel, les tarifs adoptés lors du Budget Primitif 2016 sont les suivants :

Tranches		Tarif
T1	inférieur à 387 €	1,55 €
T2	de 387,01 € à 500 €	2,55 €
T3	de 500,01 € à 750 €	2,85 €
T4	de 750,01 € à 1 100 €	3,25 €
T5	supérieur à 1 100 €	3,35 €

Il vous est proposé la nouvelle grille tarifaire suivante :

Tranches		Tarif
T1	0 à 397 €	1,55 €
T2	397,01 à 500 €	2,55 €
T3	501,01 à 770 €	2,85 €
T4	supérieur à 770,01 €	3,35 €

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter les tarifs de restauration scolaire tels que présentés,
- dire que cette nouvelle grille tarifaire sera appliquée à partir de la rentrée scolaire 2016-2017.

ADOPTEE PAR 37 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **27 MAI 2016**

De sa publication le : **27 MAI 2016**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 25 mai 2016

Maire,

Brigitte BAREGES

